

Le chef de l'Etat a signé le 07 août dernier le décret N°2018/461 qui réorganise ce département ministériel.

158 articles au total pour (ré) organiser le ministère des Travaux publics. Des textes pour rappeler la structure et surtout les missions de ce département ministériel. Un document qui tombe à pic dans un contexte où le Cameroun est en plein chantier, particulièrement en ce qui concerne les infrastructures routières.

En effet, le chef de l'Etat a signé le 07 août dernier le décret N°2018/461 portant organisation du Mintp. A la lecture de ce document qui abroge toutes les dispositions antérieures, notamment le décret de septembre 2013, l'on peut déjà indiquer qu'il y a un renforcement des ressources humaines. On note par exemple que désormais le Mintp pourra compter sur trois conseillers techniques (ils étaient deux jusqu'ici, selon le texte de 2013), la cellule de communication aura plus de chargés d'études, entre autres.

Une brigade nationale des travaux en régie.

La direction générale des travaux d'infrastructures s'est enrichie d'un nouveau service ou plus précisément d'une nouvelle brigade. La brigade nationale des travaux en régie a pour objet la préparation des programmes et des projets à inscrire dans le portefeuille de la régie, en liaison avec les structures opérationnelles internes du ministère, la préparation des liasses-projets à soumettre à l'approbation du ministère, de la mise en œuvre des interventions en régie concernant les infrastructures, l'assistance à la conception des petits ouvrages d'art, etc. Cette brigade est constituée de plusieurs sections qui vont s'atteler à mettre en œuvre les missions assignées à ce nouveau service.

L'entrée d'une cellule de la promotion du bilinguisme.

C'est l'une des innovations dans le texte signé mardi par le chef de l'Etat. Il s'agit de la cellule de la promotion du bilinguisme. Elle est logée à la division de la traduction et de la promotion du bilinguisme. Placée sous l'autorité d'un chef de cellule, elle est chargée des relations entre la commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme, la promotion du bilinguisme au sein de ce ministère, le suivi et la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'anglais et du français deux langues officielles d'égale valeur, des études et propositions de mesures au ministre en vue de renforcer la caractère bilingue du personnel de cette administration.

L'introduction de cette nouvelle disposition vient inscrire le Mintp dans la dynamique de vivre ensemble qui doit désormais avoir cours dans les administrations publiques.

En parcourant les articles qui composent le décret du 07 août, on peut également constater que le chef de l'Etat a consolidé les prérogatives du Mintp en qualité d'ingénieur de l'Etat.

De la préparation des dossiers d'appels d'offres au respect de la procédure de passation des marchés, tout est mis en place pour assurer une bonne qualité de service.

Cameroun-Tribune.com.
